



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Extrait des nouvelles mesures prises par le Gouvernement de Wallonie 18/03/2020. Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 :

les délais de rigueur [et de recours] sont suspendus à partir du 18 mars 2020 et pour une durée de 30 jours prorogeable deux fois pour une même période. Ils recommenceront à courir le lendemain de la publication au Moniteur belge de l'arrêté du gouvernement constatant la fin de la période de suspension.

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **Monsieur et Madame Julien et Christelle LUMAYE-CLOSON demeurant Square Bellevue 50 à 4052 Beaufays.**

Le terrain concerné est situé **Square Bellevue, 50 à 4052 Beaufays** et cadastré **division 2, section A n°220K.**

Le projet est de type : **Transformation intérieure de l'habitation et construction d'une annexe**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation (toiture plate et matériaux de toiture en lieu et place de toitures à deux pans (25° à 45°) et construction hors zone aedificandi.**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables : **les lundis, mardis et mercredis matin de 8h00 à 12h00 et le jeudi de 13h à 20h00** à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 avril 2020 au 04 mai 2020 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be